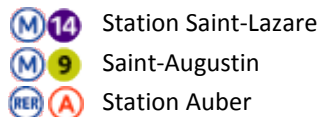


L'**Assemblée Générale Ordinaire** 2013 de l'ASPI aura lieu le

Mercredi 11 décembre 2013 à partir de 14h00

Au

Cercle National des Armées
8, place Saint Augustin, 75008 Paris



La convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'ordre du jour, le bulletin de vote et le pouvoir sont joints en annexe.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire auront lieu des élections pour renouveler une partie du Conseil d'Administration. Quatre sièges sont à pourvoir au Conseil d'Administration. Vous trouverez aussi en annexe un document de présentation des quatre candidats à cette élection.

Il est rappelé que, suite à la modification des statuts de l'ASPI adoptée en janvier 2012, les membres postulants peuvent prendre part au vote comme les membres actifs et les membres de soutien, à condition d'être à jour de leur cotisation

L'Assemblée Générale sera suivie d'une Conférence ASPI sur le thème « **PI et Concurrence** » à 15h30.

Comme de coutume, l'après-midi se terminera par un cocktail à partir de 18h.

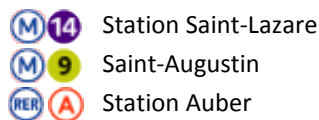
CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire 2013 de l'ASPI aura lieu le

Mercredi 11 décembre 2013 à partir de 14h00

Au

Cercle National des Armées
8, place Saint Augustin, 75008 Paris



ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du rapport moral
2. Lecture et approbation du rapport financier
3. Résultat des élections

NOTA

- a) Vous pouvez vous faire représenter à l'Assemblée Générale au moyen du pouvoir ci-joint dûment rempli, daté et signé et adressé à votre mandataire.
Veuillez noter que, selon le règlement intérieur de l'ASPI, un même mandataire ne peut représenter plus de cinq personnes.
- b) Vous trouverez ci-joint une note explicitant les modalités du vote pour l'élection des membres du Conseil.
- c) Il est rappelé que les membres actifs, les membres postulants et les membres de soutien, non inscrits sur la liste instituée par l'Art. L.422-1 du CPI, peuvent voter.

Comme de coutume, l'après-midi se terminera par un cocktail après la conférence, à partir de 18h.

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Ordre de Réception des Candidatures)

Youen KERNEUR

Ingénieur diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées et titulaire d'un DEA de Management de l'Innovation de l'ENSGSI. Diplômé du CEIPI (Brevets – Marques, Dessins & Modèles) et Mandataire agréé près l'Office Européen des Brevets, Youen KERNEUR est actuellement membre du Conseil d'Administration de l'ASPI depuis 2010. Il s'est particulièrement attaché à la communication externe de l'ASPI. Il occupe également plusieurs responsabilités au sein du Conseil liées au site Web / Newsletters, aux admissions, à la base membres ainsi qu'à l'annuaire.

Sa carrière en propriété industrielle a commencé comme ingénieur brevet pendant sept ans dans le Service brevets d'un constructeur automobile (Renault). Depuis 2009, Youen occupe un poste de mandataire européen dans le Service propriété intellectuelle d'un groupe pétrolier français (Total). Youen est en charge des « due diligence » en matière de propriété intellectuelle des opérations d'investissement et d'acquisition du Groupe. Il est également impliqué dans les activités de licensing out.

Sa candidature au conseil de l'ASPI est essentiellement motivée par le souhait de prolonger son action dans les différentes responsabilités qu'il exerce actuellement. Il souhaite par ailleurs participer activement à la représentation des membres de l'association auprès des pouvoirs publics afin de proposer toutes évolutions qui paraissent utiles ou nécessaires, de mettre en place un réseau de contacts avec des organisations similaires en France ou à l'étranger pour la défense des intérêts communs et d'intervenir sur toutes les questions relatives aux textes juridiques sur lesquels la profession décide de faire entendre sa voix, ou encore sur l'élaboration et l'adoption des textes nationaux ou internationaux en lien avec l'exercice de notre activité.

Brigitte RUELLAN

Ingénieur diplômée de l'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris) et titulaire d'une licence en droit privé, Brigitte est également diplômée du CEIPI, inscrite sur la liste des personnes qualifiées en brevets d'invention et mandataire agréée près de l'OEB.

Après 18 mois passés dans l'informatique, Brigitte a commencé sa carrière en propriété industrielle dans un cabinet de conseil en brevets où elle travaillait aussi bien dans le domaine des brevets que des marques. En 1982, elle a rejoint le groupe Thomson, d'abord au SCPI (service brevets de Thomson CSF, maintenant Thales) où elle s'occupait plus particulièrement du domaine des composants et ensuite du grand public, puis chez Thomson multimédia maintenant Technicolor. Chez Technicolor, Brigitte a été responsable d'un groupe d'ingénieur brevets et de l'administration brevets en Europe. Elle a aussi contribué au développement du service brevets en France, notamment avec la création de l'antenne de Rennes. En tant que Senior Advisor, Brigitte participe à des négociations en Asie dans le cadre des programmes de Licensing de brevets de Thomson Licensing.

Brigitte a participé dans le passé en tant que tuteur à un programme sur la rédaction de brevets mis en place par l'ASPI et a été membre du comité d'admission. Depuis Juin 2013, Brigitte a été cooptée au Conseil de l'ASPI et souhaite pouvoir continuer à participer aux activités du bureau.

PRESENTATION DES CANDIDATS

(Ordre de Réception des Candidatures, Suite)

Jean-François RENOÜ

Ingénieur Mécanique de l'Ecole Polytechnique Universitaire Lyon 1 (EPU Lyon 1 – anciennement ISTIL), diplômé du CEIPI (mentions Brevets et Marques, Dessins & Modèles) et Mandataire Européen, Jean-François a commencé sa carrière au sein d'un Cabinet de Conseil à Grenoble (Cabinet HECKE) de septembre 2003 à avril 2007.

Désireux de passer dans le monde de l'industrie, Jean-François a intégré l'entreprise Renault S.A.S., au sein de laquelle il est Ingénieur Brevets depuis maintenant plus de 6 ans, plus particulièrement en charge d'un groupe de travail sur l'harmonisation des procédures au sein du Service Brevets. Il est également impliqué dans la rédaction et la négociation de contrats et dans la gestion de litiges (oppositions, contentieux, médiations, etc.) en France et en Europe.

Jean-François souhaite intégrer le CA de l'ASPI pour représenter l'ensemble des Spécialistes des Services de Propriété Intellectuelle de l'Industrie, quels que soient leurs profils. Plus particulièrement, il souhaite participer à la vie de l'association, notamment en assurant son développement et sa promotion au niveau national et au niveau international.

Magali TOUROUDE

Ingénieur Biologie de l'Ecole de Biologie Industrielle (EBI-Cergy-Pontoise), diplômée du CEIPI (mention Brevet), inscrite sur la liste des personnes qualifiées en brevets d'invention, Mandataire agréé près l'OEB, Magali a commencé sa carrière au sein d'un cabinet de Conseil en Propriété Industrielle à Paris, le Cabinet REGIMBEAU, de juillet 2002 à novembre 2007 avant de rejoindre le cabinet PLASSERAUD, Paris, de Novembre 2007 à décembre 2009. Magali a ensuite co-fondé un cabinet de Conseil en Propriété Industrielle à Aix en Provence, le cabinet SIMODORO, spécialisé en biologie, et comptant 7 personnes lors de la vente de ses parts en Avril 2012. Désireuse après 10 ans en cabinet de découvrir la pratique de la propriété industrielle en Industrie, elle a pris en charge en avril 2012 chez l'OREAL le pôle et l'équipe d'ingénieurs brevets du portefeuille Chimie/Biologie et Biotechnologies/ compléments alimentaires.

Dès 2007 Magali s'est investie auprès de l'ASPI comme tutrice des épreuves A et B chimie de l'EQE dans une volonté de former les personnes préparant cet examen, tutorat qu'elle continue d'assurer à ce jour. Elle souhaite aujourd'hui s'impliquer plus encore au sein de l'ASPI en intégrant le conseil d'administration, afin bien entendu de participer de manière plus forte à la conception et l'offre de formation continue aux professionnels de la PI mais aussi afin d'aider à promouvoir notre profession auprès des instances nationales et internationales, pouvoir être moteur dans la réflexion et la diffusion de grandes questions de la propriété industrielle, et consolider son réseau acquis lors de sa pratique en cabinet, avec celui des membres de l'ASPI, tant en France qu'à l'international.

MODALITES DU VOTE POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASPI

Après avoir choisi au plus quatre candidats dans la liste du bulletin de vote, le vote peut s'effectuer de la manière suivante :

1 – VOTE PERSONNEL

En déposant personnellement l'enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne à votre arrivée à l'Assemblée Générale.

2 – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Votre bulletin de vote doit être introduit dans l'enveloppe ci-jointe, fermée et ne portant aucune mention extérieure, cette enveloppe doit être placée dans une seconde enveloppe portant vos nom et prénom.

Cette enveloppe peut être :

- a) Envoyée au siège de l'ASPI, 34bis, Rue Vignon, 75009 PARIS,
AU PLUS TARD LE VENDREDI 6 DECEMBRE 2013
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).

NOUS RECOMMANDONS FORTEMENT CETTE PRATIQUE CAR ELLE SIMPLIFIERA LES OPERATIONS DE POINTAGE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

- b) Remise par un tiers au bureau de vote avant l'ouverture de l'Assemblée Générale.

3 – VOTE PAR PROCURATION

Votre bulletin introduit dans l'enveloppe pourra être déposé par votre représentant muni de la formule de pouvoir ci-jointe.

POUVOIR

(À remplir en lettres capitales, signer et remettre à la personne de votre choix
si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale)

JE, SOUSSIGNE(E) (NOM, PRENOM)	
DONNE POUVOIR A (NOM, PRENOM)	Mme, Melle, M.

A L'EFFET DE ME REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE** DE L'ASPI
LE MERCREDI 11 DECEMBRE 2013.

DATE	
SIGNATURE (précédée de la mention "bon pour pouvoir")	